Délibérations du Conseil Municipal du 23 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois du mois de Février, à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents: 14

- Vincent MINIER: Maire

- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis : Adioints
- Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M.TARDIF Christophe, Mme BEIGNON Séverine, M DENIGOT Patrick, M SIMONNEAUX Joseph, Mme CHATTON Valérie : Conseillers Municipaux.

Absents excusés: 5 (dont 1 pouvoir)

Mme BOVI Aurélie, M. COLIN David (pouvoir à M. LEBRETON), Mme MLYNARSKI Caroline, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence. Mme HASLE Nathalie.

Absents: 0

Nombre de votants : 15 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation: 19/02/2018

M. Tardif prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 février 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 03 février 2018.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2018-06:

Demande de subvention au titre du volet 3 du contrat de territoire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique, le conseil municipal considère qu'il est nécessaire d'acquérir de nouveaux documents pour la médiathèque. Au regard de la politique départementale et des critères fixés au titre du volet 3 (fonctionnement) du contrat de territoire, l'éligibilité des projets est limitée aux événements culturels structurants pour les bibliothèques s'inscrivant dans un réseau intercommunal, ainsi qu'au développement des fonds multimédia image et son (sont exclus les acquisitions d'ouvrages et périodiques).

Le conseil municipal s'engage pour l'année 2018 pour un montant global de 4 400 euros décomposés comme suit :

acquisition d'ouvrages : 2 800 eurosmultimédia image et son : 700 euros

- animations: 900 euros

Il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à passer ces commandes et à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de la communauté de communes, au titre des contrats de territoires (volet 3) pour la lecture publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le Conseil Départemental et la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté au titre du Volet 3 du contrat de territoire, pour un montant global de 4 400 euros décomposés comme suit :
 - acquisition d'ouvrages : 2 800 euros - multimédia image et son : 700 euros
 - animations: 900 euros;

Séance levée à 19h55		
Suivent les signatures :		

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents aux commandes, à